

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **SAINT-ALBAN-LES-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni salle du conseil, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation 09/04/2025

**Présents :**

ARBONA JOY Loïc - BRUN Jean-Jacques - CASTIER Géraldine - COMBE Marcel - DEPAUX-BRON Marie-Thérèse - DEVEDEUX Pierre - DURANTET Nadine - MONCORGER Didier - PIQUET David -

**Absents excusés :** DEVAUX Françoise

BILLAUD Bernadette donne pouvoir à CASTIER Géraldine

CONVERT Georges donne pouvoir à MONCORGER Didier

PELLISSON Gérard donne pouvoir à DURANTET Nadine

**Secrétaire de séance :** BRUN Jean-Jacques

Approbation du compte rendu du 21/03/2025.

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu, à plusieurs reprises, un dentiste et une podologue qui souhaiteraient s'installer dans le local situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison communale.

Après ces échanges, il a été convenu que les travaux seraient à la charge de la commune moyennant un loyer mensuel de 900€.

Il y aurait donc à aménager le plateau, ainsi qu'un local technique situé au rez-de-chaussée du bâtiment dans le local archives.

Il souhaiterait prendre possession des lieux le 01/10/2025.

Un bail professionnel de 9 ans serait signé chez Maître VAUDIER Caroline demeurant à ST Haon-Le-Châtel. Tant qu'aucun engagement n'est signé les travaux ne seront pas engagés.

1) Délibération autorisant M. le maire à lancer un appel d'offre de travaux pour le local santé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par M. et Mme LAFUMAS pour louer un espace dans la maison communale, afin qu'ils puissent exercer leurs activités professionnelles.

M. LAFUMAS Julien est dentiste et Mme LAFUMAS Anne est podologue.

M. le maire explique au conseil municipal que la commune réaliserait les travaux et que M. et Mme LAFUMAS seraient locataires.

Afin de pouvoir engager les travaux, M. le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à lancer un appel d'offre afin de choisir une entreprise générale du bâtiment pour effectuer les travaux. Le montant des travaux est évalué à 160 000 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le maire à lancer l'appel d'offres, autorise M. le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2) Délibération autorisant M. le maire à signer un bail pour l'installation de professionnels de santé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité par M. et Mme LAFUMAS pour louer un espace dans la maison communale, afin qu'ils puissent exercer leurs activités professionnelles.

M. LAFUMAS Julien est dentiste et Mme LAFUMAS Anne est podologue.

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune réaliserait les travaux et que M. et Mme LAFUMAS paierait un loyer mensuel de 900 € pour l'occupation de cet espace situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal. Ce bail serait consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

M. le Maire précise que la signature du bail devra intervenir rapidement afin que la commune puisse engager les travaux. Cette signature servira d'engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour l'espace santé situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal, propriété de la commune, sur la base d'un loyer de 900 € par mois, à M. et Mme LAFUMAS ;

AUTORISE M. le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H.

Le Maire  
Pierre DEVEDEUX

Le secrétaire de séance  
Jean-Jacques BRUN